

Demande de permis accessoire Moyen de transport exploité à des fins de loisir ou de divertissement

L'entreprise transportant des personnes à des fins de loisir ou de divertissement doit remplir un formulaire pour chaque moyen de transport exploité pour lequel elle souhaite obtenir un permis d'alcool de catégorie « accessoire ».

1	Renseignements sur le demandeur			
	Demande faite au nom d'un particulier (personne physique)			
	Prénom : Nom :			
	Remplissez l'annexe A.1 et joignez-la à la demande.			
	Demande faite au nom d'une personne morale (compagnie ou organisme sans but lucratif)			
	Nom de la personne morale :			
	Remplissez les annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant, et joignez-les à la demande.			
	Demande faite au nom d'une société (deux personnes ou plus)			
	Nom de la société :			
	Remplissez les annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant, et joignez-les à la demande.			
	Adresse du demandeur et numéro d'entreprise du Québec			
	Numéro, rue :			
	Ville : Code postal :			
	Téléphone (jour) : Courriel :			
	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :			
2	Renseignements sur l'établissement			
	Nom de l'établissement (moyen de transport) :			
	Adresse du lieu d'embarquement principal (port, gare, etc.)			
	Numéro, rue :			
	Ville : Province : Code postal :			
	Téléphone (jour) : Numéro de l'établissement (si connu) :			
3	Adresses des entrepôts où les boissons alcooliques seront stockées			
	Adresse:			
	Adresse:			
	Adresse:			
	Adresse :			

4	Adresses de correspondance
	Adresse de courriel : Je consens à recevoir de la correspondance par courriel.
	Adresse postale (si différente de celle indiquée à la section 2)
	Numéro, rue :
	Ville : Code postal :
	Ville Code postar
F	Depositive mente anni la para appa abarraéa diadministrar l'établica amant
5	Renseignements sur la personne chargée d'administrer l'établissement
	La personne chargée d'administrer l'établissement est responsable des activités quotidiennes de l'établissement.
	Vous devez nous aviser de tout changement dans les 10 jours suivant celui-ci.
	Prénom : Nom :
	Remplissez l'annexe A.1 et joignez-la à la demande.
6	Nouvelle demande à la suite du non-paiement d'un permis par le même demandeur
	La demande doit être faite dans les 30 jours suivant la décision de la Régie concernant la révocation.
	Si le délai de 30 jours est dépassé, remplissez la section 7.
	Cochez cette case pour remettre votre permis en vigueur.
	Couriez dette case pour remettre votre permis en vigueur.
7	Nouvelle demande ou nouvel établissement (aucun permis en vigueur)
<i>'</i>	
	Moyen de transport : Bateau
	Période d'exploitation : Annuelle
	À remplir seulement si la période d'exploitation est saisonnière. Il doit s'agir d'une période continue qui n'excède pas 183 jours.
	Localisation Autorisation
	*Seules les personnes qui vont monter à bord du moyen de transport ou viennent d'en descendre peuvent être admises sur cette terrasse.
	Option :
	·
	Notez qu'aucune mention concernant ces autorisations ne sera inscrite sur le permis et qu'aucun droit payable n'y sera rattaché.

8	Cession de l'établissement (changement de titulaire)					
	La demande doit concerner un établissement dans lequel un permis en vigueur est déjà exploité et pour lequel il y a eu un changement de titulaire du permis dans le cadre d'une cession, c'est-à-dire à la suite d'un achat, d'une location ou d'une reprise de possession.					
	Cession faisant suite à : un achat une location une reprise de possession					
	Numéro du permis :					
	Avez-vous l'intention d'exploiter immédiatement le permis déjà en vigueur? Oui Non					
	Désirez-vous apporter des modifications au permis déjà en vigueur?					
	Oui Si Oui, continuez à la section 11. Non					
	Notez que les modifications demandées prendront effet après le traitement complet de la cession.					
9	Demande d'autorisation d'exploitation temporaire à la suite d'un décès ou d'une faillite					
	Indiquez la situation visée :					
	Décès du titulaire La Régie peut délivrer une autorisation d'exploitation temporaire au nom de la succession dans le cas d'un décès.					
	Faillite Seuls un liquidateur, un syndic, un séquestre judiciaire ou conventionnel ou un fiduciaire peuvent demander une autorisation temporaire.					
10	Révocation globale					
	Révocation globale (annulation du permis en vigueur)					
	Cochez cette case si vous désirez une révocation globale.					
	Si vous désirez révoquer une des localisations, continuez à la section 11.					
11	Modifications					
	Changement d'endroit d'exploitation d'un établissement (nouvelle adresse du lieu d'embarquement principal : port, gare, etc.)					
	Numéro, rue :					
	Ville : Code postal :					
	Type de changement :					
	Définitif Ce changement doit se rapporter à un déménagement. L'établissement concerné sera désormais exploité à une nouvelle adresse.					
	Temporaire Ce changement permet d'exploiter de façon temporaire, à une nouvelle adresse, le permis en vigueur. Il peut être choisi pour certaines raisons (ex. : rénovations). Ce choix est accordé à certaines conditions par la Régie.					
	S'il s'agit d'un changement temporaire, indiquez la période et les raisons de ce changement. :					

11	Modifications (suite)				
	Révocation d'une localisation				
	Cochez cette case si vous désirez révoquer une localisation. Numéro du permis :				
	Localisation				
		_			
	Modification de la période d'exploitation du permis				
	La modification de la période d'exploitation pour une période saisonnière doit être faite dans les six mois suivant la date anniversaire inscrite sur le permis. La modification de la période d'exploitation pour une période annuelle doit être faite 30 jours avant la fin de la période d'exploitation saisonnière.				
	Nouvelle période d'exploitation : Annuelle Saisonnière Du Mois Jour au Mois Jour				
	À remplir seulement si la période d'exploitation est saisonnière. Numéro du permis : Il doit s'agir d'une période continue qui n'excède pas 183 jours.				
	Trainior da pormie : mante agii a une periode continue qui ri excede pae 100 jeuie.	_			
	Addition d'une localisation à un permis en vigueur				
	Cochez cette case si vous désirez ajouter une localisation. Numéro du permis :				
	Localisation Autorisation				
	Addition d'une autorisation				
	Cochez cette case si vous désirez ajouter une autorisation. Numéro du permis :				
	Localisation Autorisation				
	Addition ou retrait d'une option	_			
	Cochez cette case si vous désirez ajouter ou retirer une option. Numéro du permis :				
	Option Ajout ou retrait				

11	Modifications (suite)				
	Changement de capacité d'une localisation (nombre de personnes autorisées à se trouver dans la localisation : pont, wagon ou terrasse)				
	Cochez cette case si vous désirez changer la capacité d'une localisation. Numéro du permis :				
	Vous devez joindre à la demande un plan d'aménagement détaillé de la localisation et un tableau de calcul de la capacité d'occupation selon le coefficient de surface par personne.				
	Localisation Capacité demandée				
	Changement de localisation (pont, wagon ou terrasse)				
	Cochez cette case si vous désirez changer de localisation.				
	Numéro du permis : Ancienne localisation :				
	Type de changement : Nouvelle localisation :				
	S'il s'agit d'un changement temporaire, indiquez la période et les raisons de ce changement. :				
	Suspension volontaire d'un permis				
	Le permis ne peut être exploité pour toute la durée de la suspension.				
	Cochez cette case si vous désirez suspendre volontairement un permis.				
	Numéro du permis : Localisation :				
	Motifs:				
	Période :				
	Prolongation des heures d'exploitation d'un permis avec vente et consommation d'alcool				
	Notez que la prolongation peut être demandée seulement pour des situations particulières.				
	Cochez cette case si vous désirez une prolongation des heures du permis.				
	Motifs:				
	Dates : Heures :				
12	Déclaration de la personne responsable de la demande				
	Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.				
	Date :				
	Prénom et nom (en lettres moulées) Année Mois Jour				

Liste des documents à joindre à la demande de permis accessoire pour un moyen de transport exploité à des fins de loisir ou de divertissement

Documents devant être obligatoirement fournis avec la demande					
Liste des documents Note : La Régie ne retourne aucun document et ne fournit aucun service de photocopie.	Nouvel établissement	Cession d'un établissement	Changement permanent d'endroit d'exploitation	Modification d'un permis en vigueur	
Titre de location (bail) ou de propriété des entrepôts		x			
Droits ou autorisation de l'utilisation du lieu d'embarquement principal (port, gare, etc.)		х			
Titre de propriété du fonds de commerce (y compris les équipements, l'achalandage et l'inventaire)		х			
Annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant	х	х			
Paiement	x	x	x	x	
Pour une demande d'autorisation temporaire à la suite d'un décès		Copie du certificat de décès Copie du testament			
Pour une demande d'autorisation temporaire à la suite d'une faillite (liquidateur ou syndic)	Preuve de nomination à ce titre				
Documents à fournir pour la	poursuite de l	'analyse de vo	tre dossier		
Titre de location (bail) ou de propriété des entrepôts	x		x		
Droits ou autorisation de l'utilisation du lieu d'embarquement principal (port, gare, etc.)	х		х		
Annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant (seulement s'il y a un changement concernant les associés, les actionnaires, les administrateurs ou la personne chargée d'administrer l'établissement)			х	х	
Plan d'aménagement détaillé des lieux et tableau de calcul de la capacité d'occupation selon le coefficient de surface par personne approuvés par un ingénieur, un architecte, un technologue professionnel ou la municipalité où l'établissement est situé	х	х	х	х	
Certificat de conformité à la réglementation municipale d'urbanisme pour l'usage demandé ainsi que pour l'utilisation des entrepôts	х	х	х	х	
Photos de la ou des localisations où sera exploité le permis (pont, wagon ou terrasse)	х	х	х	х	
Le permis de transport maritime des passagers délivré par la Commission des transports du Québec (seulement pour un bateau)	х	х	х	х	

Tous les documents et renseignements demandés doivent nous parvenir dans les délais requis. Tout retard pourra entraîner un délai supplémentaire dans le traitement de la demande.

Pour une modification des heures, aucun plan d'aménagement n'est requis.

La Régie pourrait demander d'autres documents si elle le juge nécessaire.

14	Paiement	
	Quel mode de paiement sera utilisé? Carte de crédit Chèque Chèque Chèque illordre du min Visa Mastercard American Express	istre des Finances.
	Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou nom de l'entreprise	Montant payé
	Numéro de la carte	Date d'expiration de la carte J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à prélever sur ma carte de crédit le montant indiqué ci-dessus.

15 Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse demande.permisalcool@racj.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400 Québec (Québec) G1R 1T3

Tarifs

Montants à payer au moment de transmettre la demande

Accessoire		Autre			
Nouvel établissement ou nouvelle demande Cession	286 \$ 494 \$	Autorisation d'exploitation temporaire (faillite ou décès)	332 \$		
Changement de localisation permanent	286 \$	Remise en vigueur	166 \$		
Changement de localisation temporaire	166 \$	Renouvellement d'autorisation d'exploitation temporaire	166 \$		
Changement d'endroit d'exploitation d'un établissement temporaire	332 \$				
Changement d'endroit d'exploitation d'un établissement permanent	452 \$				
Modification	286 \$				

Désignation d'une personne mandatée pour représenter le demandeur ou le titulaire du permis d'alcool

Une procuration doit être remplie et signée par le demandeur ou le titulaire d'un permis d'alcool qui souhaite mandater une personne (autre que l'une des personnes désignées comme dirigeante ou associée au Registraire des entreprises) pour le représenter auprès de la Régie dans le cadre de sa demande. Il est possible d'utiliser à cet effet le formulaire *Procuration* (RACJ-9160), disponible dans notre site Web au racj.gouv.qc.ca.

Téléphone : 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 (Montréal) ou 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec)

Site Internet : racj.gouv.qc.ca RACJ-1090 (25-09)